



CHARTRE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL MA MAISON SANS MOUSTIQUE

La présence d'*Aedes albopictus* ou moustique tigre rend La Réunion particulièrement vulnérable à certaines maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Ces dernières années, le virus de la dengue a été à l'origine de plusieurs épisodes de circulations localisées, notamment dans l'ouest et le sud de l'île.

Il existe des gestes simples à réaliser quotidiennement dans son jardin pour réduire efficacement la prolifération des moustiques vecteurs de maladies. 80% des lieux de pontes du moustique sont créés par l'Homme autour de son habitation.

La réalisation de ces gestes de lutte nous concerne tous et nous permet de lutter ensemble contre les moustiques.

Pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies, je m'engage à éliminer définitivement les lieux de pontes autour de mon habitation. Pour cela :

- Je supprime les soucoupes.
- Je change l'eau des vases et des boutures toutes les semaines.
- Je mets à l'abri tous les objets susceptibles de retenir l'eau de pluie (seau, jouets d'enfant, arrosoirs, pneus...).
- Je couvre mes réservoirs d'eau.
- Je vérifie mes siphons de sol.
- Je m'assure du bon écoulement de ma gouttière.
- Je m'assure de l'étanchéité de ma fosse septique (y compris protection des aérations).
- Je jette mes petits déchets dans les poubelles adaptées et fermées.



Je m'engage à apposer l'autocollant « Ma maison sans moustique » sur ma boîte aux lettres.

Je m'engage à lire les dépliants avec au moins une personne de mon entourage.

A

Le

Nom

Prénom

Signature